Annexe 2

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE N° de dossier :

Tribunal des droits de la personne

Greffe de la Cour du Québec

C.	Partie demanderesse
et	Partie défenderesse
et	Partie victime alléguée
et	Partie plaignante
	Partie mise en cause

FORMULAIRE DE COORDONNÉES (Article 19 du Règlement du Tribunal des droits de la personne)

Toute personne à qui la demande introductive d'instance est signifiée doit, dans un délai de 45 jours de cette signification, remplir et déposer le présent formulaire de coordonnées au greffe de la Cour du Québec du district judiciaire où la demande est formée, puis le transmettre à toutes les parties.

COORDONNÉES PERSONNELLES, partie _	
☐ Je ne suis pas représenté(e) par avocat.	
☐ Je consens à ce que le Tribunal me notifie t	
VEUILLEZ NOTER QUE LES PERSONNES M	MORALES DOIVENT ÊTRE REPRÉSENTÉES PAR AVOCAT.
Nom :	Prénom :
Téléphone :	
Cellulaire :	Courriel :
Date:	Signature:
COORDONNÉES DE L'AVOCAT(E) ☐ Je représente la partie	ci-haut mentionnée.
Nom :	Étude :
Adresse :	
Téléphone :	
Courriel :	Code d'impliqué permanent :
Date:	Signature: